



COWANSVILLE

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1853 ET 1855

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 7 février 2017, le **Règlement numéro 1853 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 100 000 \$.**

AVIS public est également donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance extraordinaire du 20 février 2017, le **Règlement numéro 1855 décrétant une dépense et un emprunt de 10 260 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux d'infrastructures urbaines – Secteur de la rue Bernard, rue John et rue Willard.**

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter le 7 mars 2017 et par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les 18 et 25 avril 2017.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 3 mai 2017.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA